

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé

A.Gt 18-09-2008

M.B. 03-11-2008

Modifications :

A.Gt 30-03-2009 - M.B. 12-05-2009

A.Gt 22-10-2009 - M.B. 08-12-2009

A.Gt 16-03-2011 - M.B. 02-05-2011

A.Gt 24-03-2011 - M.B. 02-05-2011

A.Gt 26-06-2012 - M.B. 08-08-2012

A.Gt 28-10-2014 - M.B. 05-12-2014

A.Gt 06-02-2015 - M.B. 11-03-2015

A.Gt 17-04-2015 - M.B. 04-05-2015

(rapporté par A.Gt 17-04-2015)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, notamment les articles 5, 13, § 1^{er}, 14 et 25;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial;

Vu la consultation des organes représentatifs des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales représentatives;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire et du Ministre de la Fonction publique;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 18 septembre 2008,

Arrête :

Modifié par A.Gt 30-03-2009 ; A.Gt 16-03-2011 ; A.Gt 26-06-2012 ; A.Gt 28-10-2014 ; A.Gt 06-02-2015 (rapporté); A.Gt 17-04-2015

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, ci-après dénommée « la Commission » :

en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
|---|--|
| M. Patrick VAN DER HOEVEN | M. Jorge ROZADA Y ORDIZ <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> |
| Mme Catherine MOLINER <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> | Mme Pascale VAN HECK <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> |
| M. Serge LIZEE <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> | Mme Joëlle DONNAY <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> |
| M. Claude WACHTELAER | Mme Axelle BRUYNINCKX |
| M. Nicolas GREGOIRE <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> | Mme Véronique MOUVET <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> |
| Mme Valérie WARZEE-CAVERENNE <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> | Mme Chantal JOLY <i>[modifié par A.Gt 17-04-2015]</i> |



en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :

| EFFECTIFS | SUPPLEANTS |
|---|--|
| M. Jean-Pierre PERIN ; | Mme Rita DEHOLLANDER ; |
| M. Francis CLOSON ; | Mme Joëlle GIJSEN; |
| Mme Joëlle SILIEN; | Mme Stéphanie BERTRAND; |
| Mme Marie LAUSBERG ; | M. Vincent PAYEN; |
| M. Roland LAHAYE ; | Mme. Laurence Mahieux; |
| Mme Corine CORDY [remplacé par A.Gt 28-10-2014] | Mme Hayat N'GADI. [remplacé par A.Gt 28-10-2014] |

remplacé par A.Gt 22-10-2009 ; A.Gt 24-03-2011

Article 2. – M. Jan Michiels, directeur f.f., est désigné en qualité de président de la Commission.

remplacé par A.Gt 22-10-2009; A.Gt 24-03-2011

Article 3. – M. Christian Noiret, directeur général adjoint, est désigné en qualité de président suppléant de la Commission.

Article 4. – [...] *abrogé par A.Gt 24-03-2011*

Article 5. – [...] *abrogé par A.Gt 24-03-2011*

Article 6. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004 relatif à la composition de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécial est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 8. - Le Ministre de l'Enseignement obligatoire ayant le statut dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 septembre 2008.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de la Fonction publique,

M. DAERDEN

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT